



CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE) (Siren : 248400053)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Carpentras
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	16/12/2002
Date d'effet	01/01/2003

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Jacqueline BOUYAC

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de la Cove
Numéro et libellé dans la voie	Route de Mazan
Distribution spéciale	BP 85
Code postal - Ville	84203 CARPENTRAS cedex
Téléphone	04 90 67 10 13
Fax	04 90 60 59 09
Courriel	accueil-cove@ventoux-comtat.com
Site internet	www.ventoux-comtat.com

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	73 475
-----------------------------	--------

Densité moyenne 143,59

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 25

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Aubignan (218400042)	5 990
84	Beaumes-de-Venise (218400125)	2 436
84	Beaumont-du-Ventoux (218400158)	308
84	Bédoin (218400174)	3 153
84	Caromb (218400307)	3 498
84	Carpentras (218400315)	31 459
84	Crillon-le-Brave (218400414)	496
84	Flassan (218400463)	475
84	Gigondas (218400497)	441
84	Lafare (218400596)	128
84	La Roque-Alric (218401008)	53
84	La Roque-sur-Pernes (218401016)	440
84	Le Barroux (218400083)	686
84	Le Beaucet (218400117)	370
84	Loriol-du-Comtat (218400679)	2 523
84	Malaucène (218400695)	2 816
84	Mazan (218400729)	6 432
84	Modène (218400778)	480
84	Saint-Didier (218401081)	2 165
84	Saint-Hippolyte-le-Graveyron (218401099)	178
84	Saint-Pierre-de-Vassols (218401156)	507
84	Sarrians (218401222)	6 015
84	Suzette (218401305)	114
84	Vacqueyras (218401362)	1 240
84	Venasque (218401438)	1 072

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 48

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
<i>Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique)</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Equipements pour l'exercice de cette compétence : 1/ Unité de déchets ménagers, à Loriol-du-Comtat 2/ Composterie, à Loriol du Comtat 3/ Déchèterie « la petite palud », à Aubignan 4/ Déchèterie « l'orée du bois », à Caromb 5/ Déchèterie, route de Suzette, à Malaucène 6/ Mini-déchèterie, quartier Belle Croix, à Venasque.</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Autres actions environnementales <i>Missions complémentaires GEMAPI : alinéas 11 et 12 de l'art L211-7 du code de l'environnement : - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>1/ notamment au travers du centre intercommunal d'action sociale de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin</i>
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ; mise en place de dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définies dans le contrat de ville <i>été prise par la communauté d'agglomération</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements scolaires d'intérêt communautaire</i>
- Activités péri-scolaires <i>Mise en place et gestion d'actions et de services d'intervention en milieu scolaire (activités sportives, culturelles et d'éveil musical).</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>1/ Actions éducatives 2/ Actions culturelles</i>
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>1/ Les parcelles de réserve foncière à moyen et long terme : - Les parcelles acquises dans le cadre du projet de centre aquatique à Caromb : 7 parcelles non bâties d'une superficie totale d'environ 2.3ha, - La parcelle acquise via l'EPF en centre-ville de Carpentras et dont l'affectation n'est pas encore déterminée : CK n°266 d'une superficie de 370 m². 2/ Les biens fléchés pour du développement économique et revendus à moyen terme : - L'assiette foncière de Bellecour 4 : 6 parcelles d'une superficie totale de 2.8ha (non bâtie + une maison à usage d'habitation) - Une partie de l'assiette foncière</i>

du Piol : 13 parcelles (dont 1 bâtiment à usage d'habitation) d'une superficie totale de 4 ha, - Une maison à usage d'habitation sur Bellecour 3 (maison Pary) - La superficie des parcelles de la CoVe, destinées au projet photovoltaïque à Caromb, est de 5.5ha environ. 3/ Les parcelles acquises pour la réalisation d'un équipement public à court terme: - Les parcelles situées route de Velleron à Carpentras destinées à l'implantation d'une déchetterie : 2 parcelles d'une superficie totale de 1.4 ha 4/ Les propriétés non bâties de la CoVe conservées dans le patrimoine intercommunal car faisant l'objet de trop nombreuses contraintes pour être exploitables et valorisables : - Les parcelles de la ZAE de Loriol : 15.7 ha (zone agricole + zone inondable) - L'assiette foncière du Plan d'eau des Valernes et les parcelles non bâties limitrophes de l'UPTMSB : 7.5 ha - Les parcelles non bâties situées sur la commune de Pernes les Fontaines (zone agricole) 5/ Emprises foncières du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Carpentras : a) périmètre foncier dont la CoVe est propriétaire et gestionnaire : - Gare routière comprenant 16 quais de stationnement réservé aux véhicules de transport public de l'ensemble des opérateurs, l'esplanade piétonne et cyclable, et la zone de circulation interne. - Parking VL de 240 places environ - Bassin de rétention des eaux pluviales b) parcelles dont la CoVe est propriétaire pour les 3 zones du PEM citées ci-avant : - parcelle CK n°690 d'une superficie de 1.6ha acquise auprès de la SNCF le 24/07/2013, - parcelle CK n°691 d'une superficie de 5172 m<sup>2</sup> acquise auprès de RFF le 19/03/2014

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

- Plans de déplacement urbains

1/ Organisation des transports urbains (loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, titre II, chapitre 2, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi).

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat  
Cette compétence n'a pas encore été prise par la communauté d'agglomération

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Cette compétence n'a pas encore été prise par la communauté d'agglomération

Infrastructures

- Aéroports

1/ Aéroport Ventoux-Edgar Soumille à Carpentras et à Pernes-les-Fontaines

Autres

- Service public de défense extérieure contre l'incendie

1/ au sens de l'article L.1424-35 du CGCT

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

1/ Câblage des communes adhérentes et développement d'actions de service. A ce titre la Communauté est l'autorité compétente pour tout projet d'infrastructures de télécommunications au sens de la loi du 22 juillet 1996, 2/ Gère les relations avec les opérateurs et prestataires de service. 3/ Ces compétences comprennent la conception, la réalisation et l'exploitation de l'ensemble des opérations liées à la mise en oeuvre de réseau câblés de distribution pour les canaux de télévision, radio et programmes multimédias, d'infrastructures et offres de service en télécommunications et pour l'accès aux réseaux d'informations planétaires.

- NTIC (Internet, câble...)

*Câblage des communes adhérentes et développement d'actions de service. A ce titre la Communauté : - est l'autorité compétente pour tout projet d'infrastructures de télécommunications au sens de la loi du 22 juillet 1996, - gère les relations avec les opérateurs et prestataires de service. Ces compétences comprennent la conception, la réalisation et l'exploitation de l'ensemble des opérations liées à la mise en oeuvre : - de réseau câblés de distribution pour les canaux de télévision, radio et programmes multimédias, - d'infrastructures et offres de service en télécommunications et pour l'accès aux réseaux d'informations planétaires.*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Aire d'accueil des gens du voyage à Carpentras*

- Autres

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
84	SM Comtat Ventoux (258403195)	SM fermé	83 217
84	SM de gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (258400019)	SM ouvert	114 334
84	SM de l'Ouvèze Provençale (SMOP) (200044402)	SM fermé	69 449
84	SM des eaux de la région Rhône-Aygues-Ouvèze (200092161)	SM fermé	71 690
84	EPAGE du Sud-Ouest du mont Ventoux (258401439)	SM fermé	90 908
84	SM pour la création et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (200044824)	SM fermé	280 997
84	SM pour la création de la Via Venaissia (258403054)	SM fermé	65 398
84	SI pour aménagement de la Nesque (200075737)	SM fermé	19 758
84	SM des eaux de la région Rhône Ventoux (258401447)	SM fermé	190 215

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)